

Pour la rentrée de janvier 2022, le masque reste **obligatoire** à l'école. Prévoir **2 masques** propres par jour.

Lorsqu'un élève est cas POSITIF, les élèves de sa classe sont considérés comme cas contact à risque et ce sont des enfants à qui **LA DIRECTRICE** transmettra un document leur permettant d'obtenir des **autotests gratuits** ainsi **qu'une attestation sur l'honneur à signer** par les parents qui s'engagent à **faire un autotest à leur enfant à jour 0 + au 2^{ème} jour et au 4^{ème} jour.**

Cas positif : *Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5ème jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48h.

*Isolement de 7 jours dans le cas contraire.

La directrice

